

**Si vous êtes
une femme
âgée,
cette brochure
peut vous concerner.**

Vous reconnaissez-vous dans

Reconnaissez-vous une

- Je suis à la maison et mon conjoint a diminué ou cessé ses activités liées au travail, ou prévoit le faire.
- J'ai diminué ou cessé mes activités liées au travail, ou je prévois le faire.
- J'ai de la difficulté à communiquer en français ou en anglais.
- Je vois peu de gens à part mon conjoint.
- Je constate une diminution de mes capacités.
- J'ai un faible revenu.
- Je dépends de plus en plus de mon conjoint.
- Mon conjoint dépend de plus en plus de moi.
- J'éprouve de plus en plus de difficulté à me déplacer.
- Mon conjoint éprouve de plus en plus de difficulté à se déplacer.



**Dans cette brochure,
le terme « conjoint »
désigne toute personne
avec qui vous avez
ou avez eu une relation
affective et intime.**

certaines de ces situations ?

personne de votre entourage ?



Je reste avec mon conjoint parce que :

- Je vis avec lui depuis très longtemps.
- J'ai besoin de lui ou il a besoin de moi.
- Je crains de me retrouver sans aide dans mon quotidien.
- Je l'aime et il m'aime.
- Le mariage est très important pour moi.

Vivez-vous certaines de ces

Mon conjoint :

- Me rabaisse, m'humilie en public.
- Me blâme.
- Me traite de folle.
- Ridiculise ce que je fais ou ce que je dis.
- Menace de me retourner dans mon pays d'origine.
- Refuse qu'une personne m'aide.
- Brise ou menace de briser les objets que j'aime ou les choses dont j'ai besoin, comme mes lunettes.
- Veut toujours savoir où et avec qui je suis.
- Me contacte sans arrêt par téléphone, SMS ou courriel, ou me suit continuellement même si nous ne sommes plus ensemble.
- Critique mes proches.

OUI?

Ces comportements sont des

Cette brochure

situations ?

En êtes-vous témoin ?

Mon conjoint :

- ✿ Contrôle mes dépenses, ne me donne pas d'argent.
- ✿ Menace de me placer dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée ou menace de me priver de soins.
- ✿ Me pousse, me gifle, me pince, m'étrangle, me brûle, me donne des coups de pied.
- ✿ Menace de brutaliser mes animaux.
- ✿ Contrôle mes communications.
- ✿ Menace de me blesser, de me tuer ou de tuer mes proches.
- ✿ M'impose des relations sexuelles ou des gestes intimes non désirés.

manifestations de violence conjugale.

vous concerne.

La violence conjugale

sournoisement, dans des

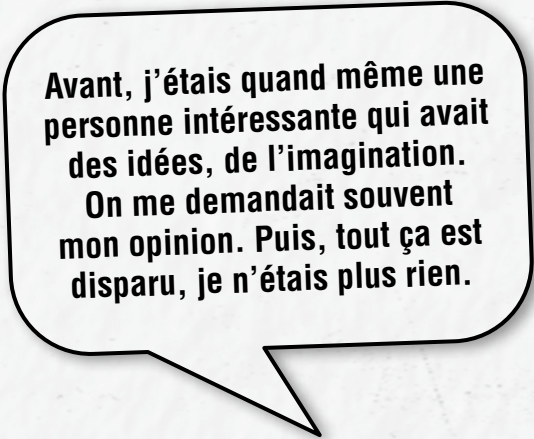
Votre conjoint répète constamment des paroles et des gestes qui vous rabaissent et vous blessent.

Il vous donne des ordres. Il exige l'obéissance. Il décide tout à votre place. Son but est de vous contrôler et d'avoir du pouvoir sur vous.

C'est pour vous retenir près de lui que votre conjoint vous promet de changer, même s'il continue à vous humilier et à être violent.

C'est pour vous contrôler que votre conjoint sème le doute et la confusion en vous disant que c'est votre faute ou que vous êtes violente.

C'est pour vous dominer que votre conjoint est violent verbalement et physiquement.



Avant, j'étais quand même une personne intéressante qui avait des idées, de l'imagination. On me demandait souvent mon opinion. Puis, tout ça est disparu, je n'étais plus rien.

**La violence conjugale ne
ni avec le temps,**

s'installe tranquillement, relations intimes et affectives



La violence conjugale
peut se manifester
dans une relation
hétérosexuelle ou
homosexuelle.



**s'arrête pas d'elle-même,
ni avec l'amour, ni avec l'âge.**

Un conjoint violent ressemble à n'importe quel homme
et peut occuper une position respectable dans la société.

Il peut être apprécié des autres et être gentil avec tout le monde.

Il n'a pas nécessairement de problèmes de santé mentale,
d'alcool, d'argent ou au travail.

Il peut provenir des quatre coins du monde
et pratiquer ou non une religion.

La violence conjugale à des coups et à des

La violence psychologique est moins visible, mais tout aussi dévastatrice.

- Être souvent rabaissée, traitée de folle, ridiculisée par rapport à son corps, sa sexualité.
- Être fréquemment contrôlée dans ses allées et venues.
- Être régulièrement empêchée de voir ses proches.
- Être menacée de se faire placer dans un centre de soins de longue durée.

C'est de la violence conjugale.

La violence psychologique détruit l'estime de soi.
On finit par croire son conjoint. On se sent stupide et folle.
On pense mériter les blâmes.

J'ai toujours été une personne très active. J'aimais ça sortir, marcher, faire du bénévolat. Mais là, je ne pouvais plus sortir de la maison. Ma vie a été bouleversée.

Il m'a pris tout mon argent, tout ce que j'avais, et il a tout dépensé. Il m'a même laissé des dettes partout.

ne se limite pas blessures physiques

La violence économique est méconnue, mais tout aussi humiliante.

- Avoir à quémander de l'argent.
- Voir ses dépenses contrôlées.
- Être forcée de payer toutes les dépenses.
- Se faire voler son argent.

C'est encore de la violence conjugale.

La négligence répétée d'un conjoint peut sembler involontaire, mais elle est voulue.

- Être obligée d'attendre pour des besoins urgents.
- Être privée de médicaments ou en recevoir trop.
- Être laissée longtemps dans une situation inconfortable, par exemple sur la toilette.

C'est aussi de la violence conjugale.

Si vous vivez de la violence psychologique ou économique, ou si vous êtes victime de négligence, demandez de l'aide.

Consultez la dernière page, vous y trouverez des services qui répondent aux besoins des femmes âgées victimes de violence conjugale.

Parmi toutes les certaines sont considérées

- **Les menaces**

Par exemple, menacer de vous blesser, de vous tuer ou de s'en prendre à vos enfants ou à vos petits-enfants.

- **La violence physique**

Par exemple, vous tordre un bras, vous frapper.

- **La négligence criminelle**

Par exemple, vous priver de soins ou de nourriture au point de vous placer en danger de mort.

- **La violence sexuelle**

Par exemple, vous forcer à avoir des relations sexuelles ou des pratiques sexuelles non désirées.

- **Le harcèlement**

Par exemple, vous téléphoner continuellement ou vous suivre au point où vous avez peur pour votre sécurité.

- **La séquestration**

Par exemple, vous enfermer dans une pièce ou vous empêcher de sortir de la maison.

Si vous vivez une ou plusieurs de ces formes de violence, vous pouvez composer le 911 pour les dénoncer et vous protéger.

**Vous avez le droit de vivre
dans le respect et en sécurité.**

**C'est inscrit dans la Charte des droits
et libertés de la personne du Québec
et la Charte canadienne des droits et libertés.**

formes de violence, comme des crimes

Avec le temps, les formes de violence peuvent se modifier de diverses façons et s'ajouter les unes aux autres.

Avec le temps, la fréquence et la sévérité des formes de violence augmentent.

Il me faisait porter des dessous légers, comme les photos dans ses revues. Il fallait que je me promène en talons hauts toute la journée.

Il est arrivé dans la cuisine avec sa carabine chargée. Mes deux petits-enfants se sont cachés derrière moi. Il a appuyé son fusil sur mon front et m'a dit qu'il allait me tuer.

Voici des qui peuvent vous décider

- Je ne veux plus être seule avec ce problème.
- J'ai besoin de me vider le cœur, de m'enlever du stress.
- Je souhaite vivre dans le calme et penser à moi pour les années qui me restent.
- J'aimerais retrouver l'estime de moi et la confiance en moi, me déculpabiliser, me débarrasser de la honte.
- J'ai besoin de soins pour mon bien-être physique et psychologique.
- Je veux trouver des moyens de m'en sortir.
- Je veux trouver des moyens de me protéger, par exemple, établir un signal avec une personne de confiance pour qu'elle demande du secours au 911 en cas d'urgence.
- Je veux rester en vie.

**Si votre sécurité ou celle
n'hésitez pas**

raisons à chercher du soutien

Je n'en pouvais plus. Je voulais vivre comme tout le monde. Voir mes petits-enfants sans avoir peur qu'il arrive et qu'il m'humilie devant eux. Sortir avec ma fille quand je le voulais, comme n'importe quelle mère. Retrouver une amie qu'il m'empêchait de voir. En fait, je désirais simplement mener une vie normale.

de vos proches est **menacée**,
à composer le 911.

Vous n'avez pas à vous sentir coupable.
Votre conjoint est responsable de sa violence.
Vous n'avez pas à avoir honte.
Plusieurs femmes vivent cette situation.
La violence conjugale est un problème grave
qui concerne tout le monde.

Ne restez pas seule.

Parlez à une personne en qui vous avez confiance.

Et même si vous vous confiez, vous avez toujours le droit de faire vos propres choix.

**Personne ne peut vous forcer
à quitter votre conjoint ou à rester avec lui.**

Connaissez-vous une femme âgée Si vous obtenez sa confiance,

Écoutez-la sans juger

Croyez-la

Les femmes âgées peuvent hésiter à se confier à une autre personne ou à dévoiler la violence conjugale pour plusieurs raisons.

Par exemple :

- la peur du jugement peut les empêcher de demander de l'aide ;
- la honte de parler d'un problème qui relève selon elles du domaine privé ;
- la peur que la violence continue ou augmente ;
- la crainte de conséquences pour le conjoint.

Le dévoilement exige beaucoup de courage. Pour aider la victime, écoutez-la sans juger et tentez de comprendre les obstacles qu'elle rencontre.

victime de violence conjugale ? vous pourrez l'aider

Déculpabilisez-la

Le rôle traditionnel de mère et d'épouse a été particulièrement marquant pour les femmes âgées. La plupart d'entre elles se sentent les principales responsables de l'unité familiale, du bien-être de leur conjoint et de leurs enfants. Plusieurs ressentent de la culpabilité à l'idée de quitter leur conjoint. Elles ont le sentiment qu'elles lui seraient déloyales ou qu'elles briseraient la famille.

Les victimes se sentent très souvent responsables de la violence de leurs conjoints. Ceux-ci sont très habiles à les culpabiliser et à nier leur propre violence.

Dites à la victime que ce sont les conjoints qui sont responsables de leurs gestes violents.

Ce sont leurs comportements violents qui brisent la famille.

Respectez ses choix et son rythme

La violence conjugale est dévastatrice. Elle gruge la confiance en soi. Le chemin pour s'affirmer et reprendre du pouvoir sur sa vie peut être long.

Voici quelques motifs qui peuvent pousser une femme âgée à tolérer la violence :

- l'espoir de retrouver la relation affective ou amoureuse ;
- la peur que ses maigres revenus ne lui permettent pas de répondre à tous ses besoins ;
- la peur d'être abandonnée, sans soins, si le conjoint est le principal aidant ;
- la crainte d'être placée dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée si elle demande de l'aide ;
- la méconnaissance des ressources et de ses droits.

Tentez de comprendre son vécu et respectez ses choix. Qu'elle ait quitté ou non son conjoint, vous pouvez l'orienter vers des ressources spécialisées qui l'aideront à clarifier sa situation (consultez la dernière page de cette brochure).

Offrez-lui votre soutien

L'isolement des victimes fait partie de la violence conjugale. Cet isolement est souvent plus important pour les femmes âgées, car il est installé depuis très longtemps. Leurs propres enfants peuvent avoir coupé les liens, entre autres parce qu'ils ne veulent pas prendre parti. Il est plus difficile de s'en sortir quand on est isolée et qu'on ne connaît pas les ressources d'aide. Or, c'est le cas de plusieurs femmes âgées.

Offrez votre soutien à la victime. Parlez-lui. Faites-lui connaître son droit de faire appel à des ressources d'aide confidentielle. Si elle veut en savoir plus, présentez-lui cette brochure. Si elle le désire, offrez-lui de l'accompagner lors de ses démarches.

Contrez les préjugés

La société véhicule souvent une image stéréotypée des couples âgés. On pense que tous les couples vivent des jours heureux et paisibles. Or, la violence peut exister depuis longtemps ou apparaître à un âge avancé. Si elle est déjà présente, elle ne disparaîtra pas avec l'âge. Au contraire, elle peut augmenter avec le temps.

De plus, il ne faut pas oublier que les personnes âgées sont encore actives sexuellement. Elles peuvent donc vivre de la violence sexuelle.

Plus la victime est isolée, plus le conjoint peut exercer sa violence. Faites preuve d'ouverture et n'écartez surtout pas la victime de votre vie.

**Rappelez-vous que l'indifférence
entretient la violence conjugale...**

**RESSOURCES
PARTOUT AU QUÉBEC,
VOUS POUVEZ TÉLÉPHONER
7 JOURS SUR 7 ET
24 HEURES SUR 24.**

**SOS violence conjugale
1 800 363-9010**

(appels de l'extérieur de Montréal) (VOIX et ATS)

514 873-9010

(appels de Montréal) (VOIX et ATS)

**SOS violence conjugale connaît les ressources
qui viennent en aide aux femmes âgées.**

Ce service téléphonique est gratuit, confidentiel, anonyme et spécialisé en violence conjugale. Un seul appel permet aux victimes, à leurs proches ou à des témoins d'accéder **immédiatement** à des services d'information, de consultation et d'hébergement.

Service d'urgence 911

Pour une aide immédiate, si vous êtes en danger ou si vous êtes témoin de violence.

911 (VOIX) (ATS disponible dans certaines régions)

310-4141 (dans les municipalités où le 911 n'est pas disponible)

***4141** (pour les appels d'un cellulaire)

Info-Santé

Pour de l'information et des références, comme les CLSC et les centres de santé et de services sociaux (CSSS)

811 (VOIX)

Vous pouvez vous procurer cette brochure en versions française, anglaise et espagnole en communiquant avec le Secrétariat à la condition féminine (SCF) **au 418 643-9052**.

Ces brochures sont aussi disponibles sur les sites du SCF (www.scf.gouv.qc.ca) et de la Table de concertation en violence conjugale de Montréal (www.tcvcm.ca) en versions PDF et Word française, anglaise et espagnole. Pour vous les procurer, cliquez sur la rubrique Publications du site du SCF.

Production : **Secrétariat à la condition féminine**
Rédaction : **Table de concertation en violence conjugale**

de Montréal, avec la collaboration :

- de Ressources ethnoculturelles contre l'abus envers les aîné(e)s ;
- du Centre québécois de consultation sur l'abus envers les aînés du CSSS Cavendish ;
- de Lyse Montminy, Ecole de travail social de l'Université de Montréal et membre du CRI-VIF ;
- de Marie Beaulieu, Ph. D., titulaire de la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes aînées à l'Université de Sherbrooke.

Dépôt légal : 2012

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives du Canada

ISBN : 978-2-550-65493-3 (version imprimée)

978-2-550-65494-0 (version électronique)

© Gouvernement du Québec, 2012